

Animateur.trice du projet culturel métropolitain

Cat. A

Employeur: Rennes Métropole

Direction:

Direction de la Culture

Effectif: 498 postes permanents

Leur raison d'être: Composée de services centraux mutualisés, de 6 équipements culturels municipaux et de 3 équipements culturels métropolitains, la direction de la Culture contribue à définir et met en œuvre la politique culturelle de la Ville de Rennes et de Rennes métropole, dans le cadre des orientations fixées par les élus: permettre l'accès à tous les publics à une offre culturelle et patrimoniale de qualité, accompagner les acteurs culturels et artistiques, contribuer à l'innovation et aux transitions sociétales et environnementales.

Service:

Services centraux de la direction de la Culture

L'équipe: Les Services centraux sont en charge du pilotage et de la mise en œuvre de la politique culturelle de Rennes, Ville et Métropole. La directrice de la Culture et son adjointe en charge du patrimoine encadrent un service Patrimoine, un service Soutien aux projets culturels et un service ressources.

Effectif Service : Le poste est placé directement sous la responsabilité hiérarchique de la directrice de la Culture. Le service est composé de 22 personnes.

Le sens de ce poste :

A la faveur de l'actualisation de son projet culturel métropolitain en 2024, Rennes Métropole crée un poste dédié à son animation. Placé sous l'autorité de la directrice de la culture, l'animateur.trice du projet culturel métropolitain contribue directement à la mise en œuvre de la stratégie culturelle métropolitaine, en dialogue étroit avec les 43 communes qui composent le territoire, dans une approche visant la coopération et la mutualisation.

Environnement et conditions de travail :

Date de mise à jour de la fiche de poste : Date de mise à jour

Horaires: Régime de 37,5h sur 5 jours

Lieu de travail : 19bis rue de Chatillon, Rennes

Matériel(s) à disposition : Missions de suppléance : /

Télétravail : oui Autres : Autres.

N° du poste : Création

v da poste : oreation

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Attaché territorial et Attaché de

Conservation Parcours: P2

Éléments complémentaires de rémunération : /

Verso >

Vos 4 principales missions :

1-Accompagnement des communes (60%)

En dialogue constant avec les directeurs. trices ou chargé.e.s culture des communes, les équipements culturels métropolitains et les services centraux (soutien aux projets culturels, urbanisme culturel et patrimoine) de la direction de la Culture, en lien avec les services de Rennes Métropole concernés, elle ou il assure les missions suivantes:

- Accompagnement des communes en ingénierie (pour des problématiques ou projets culturels structurants, communs à plusieurs communes, par exemple le développement de tiers lieux)
- Facilitation, orientation et/ou accompagnement des communes dans la conduite de projets intercommunaux (relais vers les dispositifs existants ou accompagnement sur des sujets de coopération émergents)
- Animation d'espaces de travail thématiques
- Lien avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) pour l'animation de cette stratégie d'accompagnement des communes : cofinancements, élaboration de dispositifs spécifiques le cas échéant

2-Animation de la gouvernance métropolitaine (10%)

- Organisation des instances politiques (réseau d'échange culture) en lien avec l'assistante de direction,
- Organisation et co-animation des instances techniques, suivi des conclusions.

3-Conduite de projets transversaux (10%)

- Contribution à certaines instances de projet (ex : sentier métropolitain)
- Conduite ou animation de projets transversaux, de dimension métropolitaine

4-Facilitation auprès des équipements et sites métropolitains (20%)

Soutien des équipements culturels et sites d'intérêt métropolitains dans le dialogue avec les communes, pour faciliter leur inscription territoriale, leur rôle ressource et d'expertise.

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Posture d'écoute et de coopération
- Capacité à fédérer

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Conduite de projets en transversalité, multi-acteurs
- Connaissance des enjeux des politiques culturelles publiques à l'heure des transitions

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

 Compétences dans les champs sectoriels impliqués (spectacle vivant, arts visuels, patrimoine...)